

Ventes Directes

La vente directe est un circuit court pour la vente d'un produit directement du producteur au client, c'est-à-dire sans la présence d'intermédiaires (grossiste, grande surface...).

La vente directe a toutefois pris un second sens : celui d'une vente réalisée en dehors des lieux destinés à la commercialisation des produits (par exemple : directement chez le client) ainsi qu'à partir de véhicules spécialement aménagés à cet effet.

Ces ventes sont soumises à la réglementation des ventes au déballage et donc à autorisation du Préfet ou du Maire.

Ventes effectuées dans des locaux de l'usine spécialement aménagés pour le commerce de détail : ces ventes ne sont pas soumises à autorisation.

Usage de la dénomination "magasin d'usine ou dépôt d'usine" :

La dénomination de "magasin ou de dépôt d'usine" ne peut être utilisée que par les producteurs vendant directement au public la partie de leur production non écoulee dans le circuit de distribution ou faisant l'objet de retour.

Ces ventes directes concernent exclusivement "les productions de la saison antérieure de commercialisation" justifiant ainsi une vente à prix minoré. Les productions sont celles semblables à celles commercialisées jusqu'à la fin de la dernière période de solde.